



CONSEIL COMMUNAL
DE BASSINS



Procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil Communal du 12 décembre 2023

L'assemblée est convoquée le mardi 12 décembre 2023 à la salle polyvalente à 20 heures avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 octobre 2023 ;
2. Communications du bureau et de la Municipalité ;
3. PM 09/23 : relatif au dispositif de financement 2024 des mesures d'entretien périodique et d'adaptation de la desserte forestière sise sur les propriétés de la Commune de Bassins;
4. PM 10/23 : relatif au budget 2024;
5. Election d'un(e) suppléant(e) à l'Aise par suite de la démission de Madame Deluz ;
6. Election d'un(e) membre à la commission de la sécurité routière par suite de la démission de Monsieur Hayoz ;
7. Propositions individuelles ;
8. Divers ;
9. Apéro de fin d'année ;

L'assemblée est présidée par Bernard Treboux. Les scrutateurs sont Evelyn Amacker et Manfred Elmer, la secrétaire est Sabrina Broggi. Le rapporteur de la commission des finances est François Martignier.

L'appel fait constater la présence de 35 conseillers. 2 conseillers sont excusés et 3 absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. La majorité absolue est de 18 voix.

L'ordre du jour est accepté comme annoncé.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 12 octobre 2023 ;

Bernard Treboux fait remarquer que ce n'était pas Rémy Damond le scrutateur mais Manfred Elmer. Le PV est approuvé par 34 oui et 1 abstention. Le président remercie la secrétaire pour son travail.

2. Communication du bureau et de la Municipalité ;

Pour le bureau :

Bernard Treboux annonce les dates pour les Conseils de 2024

Mercredi 27 mars 2024 – Mardi 25 juin 2024 – Jeudi 10 octobre 2024 – Jeudi 12 décembre 2024

Bernard Treboux informe que Madame Turin, préfète, est venue le 06 décembre 2024 afin de contrôler le travail du bureau du conseil. Celle-ci a remercié la secrétaire et le président pour le travail bien fait. Le bureau a demandé une élection complémentaire pour palier au manque de suppléants. Actuellement, il y a encore deux personnes mais cela semble juste jusqu'à la fin de la législature.

NB : la loi a changé depuis la dernière élection : pour un conseil de 40 personnes, il faut 12 suppléants. De ce fait, il y aura 10 places à repourvoir. Pour cette élection, la publication au pilier publique aura lieu au plus tard le 15 janvier 2024 et pour le dépôt des listes, le 22 janvier 2024 à midi. Bouche à oreille afin que les gens viennent s'inscrire, la liste sera au bureau communal.

Bernard Treboux informe que le bureau électoral, qui est aussi le bureau du conseil, a reçu des félicitations de la part du bureau des droits politiques « *réassurez-vous on n'est pas les seuls mais ça fait toujours plaisir de se faire remercier.* »



Bernard Treboux informe que, d'entente avec la municipalité, il a été décidé que, pour les prochaines rencontres des commissions, la convocation sera faite uniquement au président de la commission et c'est lui qui en avertira ses membres.

Bernard Treboux demande à la commission PECC, nommée au dernier conseil, ainsi qu'à la commission sécurité routière de nommer leur président pour la fin du conseil.

Bernard Treboux informe que celle ou celui qui démissionne d'une commission du conseil ou d'une commission intercommunale, vu qu'il a été nommé par le conseil, il ou elle doit **absolument** envoyer sa démission au président, à la secrétaire et à l'organisation intercommunale en question. Exemple : petit bug avec Madame Deluz et l'AISE. « *Nous n'aimons pas que cela se reproduise.* »

Bernard Treboux remercie pour l'attention et passe la parole à la Municipalité.

Pour la municipalité :

Les communications de la municipalité sont annexées à ce procès-verbal.

Sonia Pittet revient sur l'élection complémentaire des suppléants et informe que le scrutin aura lieu le 3 mars 2024. Il sera associé aux votations Cantonale et Fédérale.

3. PM 09/23 : relatif au dispositif de financement 2024 des mesures d'entretien périodique et d'adaptation de la desserte forestière sise sur les propriétés de la Commune de Bassins;

Olivier Ramel donne lecture du rapport de la commission Forêts et alpages.

François Martignier donne lecture du rapport de la Cofin.

Denis Currat donne une petite précision sur l'aspect purement financier :

Il n'est pas mentionné dans le préavis car la municipalité n'était pas encore assez avancée sur l'élaboration du budget. Il y a un effet supplémentaire à prendre en compte : les travaux étant réalisés dans le cadre du dicastère de la forêt (travaux qui chargent le compte de la forêt) apportent un bénéfice au niveau du retour des dépenses thématiques. Le montant est d'env. Chf 32'000.00 supplémentaire en plus de la subvention, ce qui fait un solde net d'env. Chf 20'000.00 à sortir pour la commune pour réaliser ces travaux de Chf 178'000.00.

André Dunand informe que le chemin à la sortie du parking de la Pessette, en direction de Le Vaud, servira comme passage aux camions (long bois) afin d'éviter que ceux-ci descendent sur Bassins pour remonter sur Le Vaud. Il est clair que pour ces travaux, la commune touche des contributions du Canton. André Dunand précise que chaque année, la commune inscrit au Canton les besoins qu'il faut pour entretenir les chemins forestiers.

Le président ouvre la discussion.

Richard Vez s'interroge sur les documents reçus et surtout les documents faits par la précédente municipalité (prévisions concernant les priorités pour les différents chemins à faire). Cette liste semble avoir été faite en 2018 et apparemment n'a jamais été remise à jour. « *Dans les arguments que vous avancez pour les deux chemins que vous avez choisis, vous dites que vous allez faire une re-priorisation. Dans les documents, on n'arrive pas à voir ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui. Est-ce qu'il y a une liste des travaux déjà effectués ? Tout ça n'est pas très clair, où en sommes-nous ? Selon le récapitulatif de la commune la liste des chemins ne correspond en rien à cette priorisation.* »

Frédéric Guenin prend la parole pour expliquer que ce n'est pas la municipalité qui prend les décisions mais le garde forestier, c'est lui qui priorise les travaux à faire selon les coupes et les besoins pour l'entretien de la forêt. Richard Vez répond que de faire un plan sur 7 à 8 ans ne sert à rien.



Frédéric Guenin répond que c'est plus celui qui est sur le terrain (le garde forestier) qui est plus à même de définir les priorités et les urgences.

Denis Currat répond que c'est un complément d'information qui est mis à jour au fur et à mesure. Il y a, notamment au-dessus de la Tanne à l'Ours, des travaux qui avaient été mis prioritaires et ont été décalés car d'autres travaux auront lieu sur ce même chemin dans peu de temps. Donc, malgré la priorité, plutôt que de redétruire un chemin, c'est mieux de décaler les travaux afin que ceux-ci ne soient pas faits inutilement.

Bernard Treboux demande à la municipalité de prendre en compte les questions et, si c'est possible, de réitérer une priorisation des chemins à retaper ou refaire et ainsi pouvoir y redonner au conseil.

Denis Currat répond qu'il est tout à fait possible.

Plus de question, le président ferme la discussion et nous passons au vote.

Vu le préavis N°09/23 relatif aux dessertes forestières,
Vu le rapport de la Commission Forêts et Alpagnes,
Vu le rapport de la Commission des finances,
Où les conclusions des rapports des Commissions précitées,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le conseil communal de Bassins décide :

1. d'inscrire au budget 2024 le montant de chf 178'000 aux charges sur le compte 320.318.05 – Entretien des routes forestières (projet subv.)
2. d'inscrire au budget 2024 le montant de chf 124'000 aux revenus sur le compte 320.451.2 – Subventions cantonales,
3. d'utiliser le compte bancaire 9102.02 « BCV Compte fonds forestier » à l'actif du bilan pour assurer les liquidités pour la réalisation des travaux,
4. de prélever le montant de Chf 54'000 sur le fonds de réserve de la forêt multifonctionnelle au compte du bilan N° 9281.2 fonds « arbres-habitats multifonctionnel »

Le préavis PM 09/23 est accepté par 33 OUI 1 NON

4. PM 10/23 : relatif au budget 2024 ;

Stéphane Martin communique une petite information avant la lecture du rapport de la Cofin. Il fait remarquer une erreur qui s'est glissée en page 2 entre la nature comptable et la nature intérêts. L'erreur a été relevée par le municipal des finances et il le remercie. Il s'agit des intérêts qui font mention de Chf 115'140.00 soit 33% par rapport au budget 2023, mais en effet, la hausse n'est pas si marquée : elle est de Chf 70'000.00 soit 20% par rapport au budget 2023.

Après cette petite explication, Stéphane Martin donne lecture du rapport de la COFIN.

La municipalité n'a pas de commentaire à transmettre à l'assemblée.

Le président ouvre la discussion.

Frédéric Guenin s'interroge sur le compte N° 150.351.22 (Ecole de musique) Chf 14'200.00 : « est-ce une obligation de verser cet argent, il y a d'autres sociétés ? »

Denis Currat répond que c'est une obligation entre Canton et Commune depuis quelques années déjà. Le montant est calculé en fonction du nombre d'enfants dans la commune qui sont à l'école de musique.



Frédéric Guenin demande une explication pour le compte N° 220.322.12 (intérêts frais d'avocats) : « *Chf 300.00 d'intérêts sur les frais d'avocats, ça doit faire beaucoup de frais d'avocats ?* »

Denis Currat répond, qu'effectivement il y a toujours des emprunts qui ont été contractés pour financer les dépenses courantes, notamment des frais d'avocats.

Frédéric Guenin répond qu'il doit y avoir encore pas mal de frais d'avocats.

Denis Currat répond que oui et que ces frais sont depuis plusieurs années dans les comptes.

Frédéric Guenin demande une explication pour le compte N° 220.322.15 (intérêts emprunt facture sociale) pour la somme de Chf 9'600.00 alors que l'année précédente il y avait Chf 2'200.00.

Denis Currat répond que ces intérêts concernent 2 emprunts d'env. Chf 500'000.00 pour payer la facture sociale, donc encore une fois des intérêts qui ont été contractés depuis plusieurs années pour payer les dépenses courantes. Les intérêts pour couvrir les dépenses courantes sont obligés par la loi d'être empruntés sous forme d'intérêts à court terme (il est interdit de faire du long terme) ce qui signifie que les taux ont été renouvelés et que malheureusement ces temps-ci, les taux sont vraiment très défavorables.

Frédérique Guenin demande explication pour le compte N° 352.312.4 (Stand de tir chauffage) pour Chf 1'500.00 alors que les années précédente le montant était de Chf 300.00.

Nathalie Guignard Pidoux répond qu'il y a le bois livré pour le chauffage et, à la suite du passage du ramoneur, il va y avoir des travaux à faire sur le fourneau et la cheminée.

Frédéric Guenin s'interroge sur le compte N° 359 (local du feu) : « *ce local est le local de la voirie, propriété de la commune ?* »

Nathalie Guignard Pidoux répond que ce local est effectivement propriété de la commune. C'est le local voirie.

« *Nous pourrions changer le nom du compte.* »

Frédéric Guenin demande une explication sur le compte N°320.312.1 Forêts (carburant) : « *un montant de Chf 1'500.00 paraît conséquent, surtout que je ne pense pas que l'AGFORS facture le carburant.* »

Denis Currat répond qu'effectivement le montant est élevé. Ce montant n'est pas pour l'AGFORS mais uniquement pour la fonction garde forestier. Il faut différencier la fonction entre l'Agfors et la mission de garde forestier qui, elle, est à la charge de la commune de Bassins.

Frédéric Guenin demande à la municipalité de quand même bien regarder ce compte.

Marc Mazzariol revient sur le compte de l'Ecole de musique et informe que, sur le site internet, se trouve le règlement communal sur la subvention de l'Ecole de musique ainsi que le barème qui dépend du revenu des parents et du nombre d'enfants inscrits.

Frédéric Guenin précise que ça ne le dérange pas que la commune verse un montant pour l'Ecole de musique, mais il pensait aussi aux autres sociétés et c'est pour cette raison que la question a été posée.

Philippe Renevier demande une explication sur le compte N° 430.301.1 Routes (salaires) : le montant en 2023 était de 23'900.00 et pour 2024, de Chf 8'300.00.

Denis Currat répond, qu'il y a eu une surévaluation dans le budget 2023, mais qu'effectivement pour 2024, le montant est plus aligné sur 2022. Ce montant correspond aux travaux d'entretien fait sur les routes par les employés communaux.

Marc Mazzariol donne une petite précision sur les comptes pour la rubrique salaire et informe qu'il y a une enveloppe globale de tous les salaires et ensuite, il y a une répartition salariale qui est faite dans les divers postes.

Frédéric Guenin demande une explication sur le compte N°720.318.11 Structure d'accueil (Frais d'organisation de camps),



Nathalie Guignard Pidoux répond qu'il y a 4 semaines de camps qui sont organisées : 3 en été et 1 en octobre mais ce compte est contrebalancé avec le compte N°720.435.14 (remboursement frais de camps) donc il y a un petit bénéfice qui en ressort.

Philippe Renevier demande une explication sur le compte N°520.301.3 Enseignement primaire (salaires cantine) : en 2022 et 2023 il n'y avait rien et en 2024 il y a la somme de Chf 78'200.00.

Marc Mazzariol répond qu'en début d'assemblée, Nathalie Guignard Pidoux a présenté la procédure pour essayer d'adhérer au RAT. *« Afin de mieux comprendre le processus du RAT, il faut savoir, que la cantine du midi n'a rien à voir avec la structure d'accueil. La cantine du midi est couverte par l'AISE (groupement scolaire). Donc ce qui a été fait dans les comptes, c'est d'isoler la part des repas cantine qui ont été pris dans les comptes de la structure d'accueil et ils ont été déplacés dans la partie scolaire. Et vous pouvez voir plus bas dans les mêmes comptes, le N°510.452.0 (rétrocession AISE) Chf 175'000.00 qui sont les rétrocessions globales et entre autre la cantine. Les montants ont simplement été déplacés d'ailleurs pour les mettre ici. A savoir que les années précédentes, autant les rétrocessions que les salaires étaient dans une autre rubrique. A savoir aussi, que sur les cantines, l'écriture est nulle, parce que le montant du personnel et le montant du repas qui est pris en compte dans le calcul de l'AISE est grosso modo à quelques francs près, l'un couvre l'autre. »*

Nathalie Guignard Pidoux explique que les salaires qui sont dans la structure d'accueil diminuent nettement. C'est la répartition qui est différente.

Michel Heitzmann demande une explication pour le compte N° 450.311.5 Ordures ménagères et décharge (achat conteneurs et divers) : pour Chf 70'000.00 alors que l'année précédente le montant était de Chf 60'000.00. *« Est-ce que la commune achète autant de conteneurs ? »*

Marc Mazzariol répond que la commune n'achète pas de conteneur. Le montant d'ordinaire pour la déchetterie est de Chf 20'000.00, ce qui couvre les diverses réparations ou travaux à effectuer. Comme cette année, le préavis 07/23 a été accepté, le montant des 20'000.00 + les 50'000.00 du préavis font la somme de Chf 70'000.00.

Michel Heitzmann répond que si les travaux avaient été bien faits l'année dernière, il n'y aurait pas ces dépenses.

Marc Mazzariol répond que les travaux de l'année dernière consistaient à remettre en état le terrain à l'arrière qui était encore un terrain vague. Il a complètement été aplani, et il y a eu le rabaissement des containers. Pour 2024, les travaux programmés sont l'escalier, la ressourcerie, sécuriser la zone pour les déchets spéciaux, renouvellement de la signalétique : ce qui est mentionné dans le préavis 07/23 qui a été accepté.

Philippe Renevier demande explication sur le compte N°351.314.1 Auberge communale (entretien du matériel), Montant de l'entretien Chf 10'000.00 et location Chf 6'000.00.

Nathalie Guignard Pidoux répond que dans l'auberge, il n'y a pas que l'auberge mais aussi deux appartements. Donc l'entretien concerne le bâtiment ainsi que la cuisine qui est louée. Les baux sont signés encore pour quelques années donc la commune ne peut pas changer les montants des loyers actuels.

Jillian Bechet revient sur les intérêts des emprunts et s'interroge sur le fait que selon ce qu'elle a pu comprendre, l'un des objectifs de la municipalité était de réduire les dettes afin d'avoir moins d'intérêts, mais sur les comptes, on peut voir une grosse augmentation, Chf 27'500.00 et Chf 5'100.00 l'année précédente. Est-ce que les intérêts vont redescendre l'année prochaine ?

Denis Currat répond que *« malheureusement il a oublié sa boule de cristal et que ça va être dur de répondre... Les taux renouvelés début décembre sont à la baisse, donc effectivement il va y avoir un début de baisse, les taux ont été renouvelés 03 points en dessous de l'année précédente, il faut espérer que ça va stabiliser un petit peu. Mais effectivement, avec environs 14 millions d'emprunts, un tout petit peu d'augmentation d'intérêts, ne suffit pas à contrebalancer les Chf 525'000.00 de remboursement par année.*

Le rythme de remboursement est maintenu et, si possible, il sera accéléré mais ça ne suffit effectivement pas à faire baisser la charge d'intérêts. »



Plus de question, le président ferme la discussion et nous passons au vote.

Vu le préavis 10/23 relatif au budget 2024,
Vu le rapport de la commission des finances,
Où les conclusions du rapport de la commission précitée,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le conseil communal de Bassins décide :

1. d'adopter le budget 2024 tel que présenté, soit :

Total des charges	:	8'653'375.00 CHF
Total des revenus	:	8'535'840.00 CHF
Résultat net	:	-117'535.00 CHF

Le préavis 10/23 est accepté par 32 Oui et 2 NON

Denis Currat remercie le Conseil pour la votation.

5. Election d'un(e) suppléant(e) à l'Aise par suite de la démission de Madame Deluz;

Bernard Treboux se permet de dire que ce rôle conviendra à une maman ou un papa qui est impliqué dans la gestion de l'école, et que Joëlle Summerer, Laure Treboux et Nicolas Sudan font partie de cette commission.

Marc Mazzariol informe que ce rôle nécessite peu d'effort, qu'il y a peu de séance par année et sans oublier que les séances se terminent toujours par un excellent apéro.

Gregory Rossi se propose comme suppléant à l'AISE et est élu par acclamations.

6. Election d'un(e) membre à la commission de la sécurité routière par suite de la démission de Monsieur Hayoz ;

Bernard Treboux informe que Nathalie André, Laure Treboux, Carine Gex, Sandry Barraud, Grégory Rossi et Richard Vez font partie de cette commission.

Jillian Béchet se propose comme membre à la commission de la sécurité routière et est élue par acclamations.

7. Propositions individuelles ;

Bernard Treboux n'a pas reçu de proposition.

8. Divers ;

Bernard Treboux demande si tous les présidents de commissions ont bien rendu les feuilles de présences 2023.

Germain Treboux pose une question sur l'efficacité du déneigement dans la croisée Le Vaud – Arzier, plus précisément la parcelle ex Mme Leuve, en raison de la petite bordure en goudron qui s'est gentiment installée à la fin des travaux du bâtiment. « Lors du déneigement par l'Etat de Vaud, le passage a effectivement diminué d'une soixantaine de centimètres, est-ce que cette petite descente qui vient sur la route a été autorisée par la



commune ? Pour être plus clair, il s'agit du parking de Monsieur Lohri. »

André Dunand répond qu'il est prévu de refaire le trottoir dans les années futures et quand il y aura de l'argent, « *donc, c'est accepté provisoirement. Sinon il aurait fallu baisser les pavés.* »

Germain Treboux demande confirmation que la commune ait bien autorisé de faire cette pente.

André Dunand informe que c'est un arrangement qui s'est fait entre l'entreprise et Didier Lohri afin de faire cette pente sur la voie publique.

Germain Treboux est satisfait de la réponse d'André Dunand.

André Dunand informe qu'il va essayer de remédier à ce problème et affirme n'avoir jamais été entretenu pour accorder ce rebord sur la voie publique.

Nathalie André demande si c'est possible et envisageable de mettre une lumière pour éclairer le parking de la salle communale, surtout quand il y a une manifestation.

Denis Currat prend note de la demande.

Michel Heitzmann demande pourquoi il faut se lever quand on prend la parole au conseil.

Bernard Treboux répond que c'est une marque de respect.

Michel Heitzmann rétorque en disant que tout le monde se respecte.

Bernard Treboux répond que le fait de se lever, la compréhension est meilleure et que tout le monde voit qui parle. Bernard Treboux demande à François Martignier ancien président du Conseil s'il veut bien répondre à cette question.

François Martignier répond que c'est une culture et que dans tous les conseils communaux ça se passe comme ça. Même au Grand Conseil les gens se lèvent pour prendre la parole.

Nathalie Guignard Pidoux répond que même dans les conseils intercommunaux les gens se lèvent. « *Ça doit être typiquement Vaudois.* »

Michel Heitzmann demande si tout le monde est bien d'accord de se lever. Petit débat ouvert. Effectivement tout le monde est d'accord de se lever.

Anne-Marie Badel aimerait remercier la municipalité et, principalement, Nathalie Guignard Pidoux pour la place de jeux et profite de faire part des remarques de plusieurs mamans concernant cette place de jeux. Celles-ci auraient souhaité qu'il y ait aussi des jeux pour les plus petits car quand elles sont avec des petits et plus grands enfants, il est difficile de les surveiller.

Nathalie Guignard Pidoux prend note de la demande.

Il n'y a plus de question avant de clore cette séance. Bernard Treboux informe que Maria Baptista et Daniel Herpiche, employés communaux, sont invités afin de les remercier pour le travail effectué : mise en place de la salle et rangement après les séances du conseil.

Bernard Treboux : « *je tiens en mon nom et celui du bureau du conseil de vous souhaiter à vous ainsi qu'à vos familles un joyeux Noël de très belles fêtes de fin d'année et une belle et heureuse année 2024.* »

Sonia Pittet « *remercie-en son nom et celui de toute l'équipe municipale, pour la collaboration, les discussions enrichissantes, les échanges, les bons déroulements des débats avec nos belles traditions vaudoises et souhaiter un bon apéritif, des belles fêtes de fin d'années également aux proches et aux familles. Et une belle forme pour 2024 afin de pouvoir travailler sur de nouveaux projets pour le bien de notre commune.* »



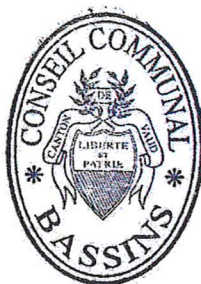
9. Apéro de fin d'année ;

Le président remercie la municipalité ainsi que les conseillers pour la bonne tenue de ce conseil et invite l'assemblée pour un apéritif dinatoire de fin d'année au fond de la salle.

La séance est levée à 21h17

Treboux Bernard

Président du Conseil Communal



Broggi Sabrina

Secrétaire du Conseil Communal